

DRIRE

ANTILLES - GUYANE

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
ANTILLES-GUYANE

Impasse Buzaré BP 7001
97307 CAYENNE CEDEX

Lundi - mardi et jeudi (8h00 à 12h00 - 14h30 à 17h00)

Mercredi et vendredi (8h00 à 12h00)

Mercredi et vendredi après-midi sur rendez-vous

M. Philippe COMBE
Directeur Régional

M. Gilbert GUYARD
Chef de la Division Environnement
Energie et Techniques Industrielles

Référence D1/ICPE/HC/FP/08/n° 505

Affaire suivie par Hélène COUTY

* Tel : 05.94.29.75.50

Fax : 05.94.29.07.34

Mél : helene.couty@industrie.gouv.fr

Cayenne, le 2 JUIN 2008

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'ASSOCIATION DU PPRT SARA KOUROU
Mercredi 16 avril 2008 - 9 h 00 - Hôtel des Roches à Kourou

- Annexes :**
- [1] Liste des participants
 - [2] Rappel sur les objectifs et l'élaboration des PPRT, présentation de la cartographie des aléas technologiques et de la méthodologie mise en œuvre (DRIRE)
 - [3] Présentation de la démarche engagée pour l'élaboration de la cartographie des enjeux (DDE/CETE NORMANDIE CENTRE)

Ouverture de la réunion

Mme Parienté, membre de l'association et présidente du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) instauré autour du dépôt pétrolier SARA Kourou introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants de leur présence.

Elle annonce la nomination de Mme Lydie Caristan au poste d'adjointe à l'environnement suite aux dernières élections municipales, Mme Parienté rejoignant le cabinet du Maire. Mme Parienté indique qu'elle continuera toutefois à assurer le suivi du dossier PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) SARA Kourou pour la municipalité.

Mme Parienté présente l'ordre du jour de la réunion et souhaite que les échanges soient fructueux pour la mise en place future du PPRT qui pourrait conduire à d'importants bouleversements pour la commune de Kourou.

Sur la proposition de Mlle Hélène Couty, DRIRE, un tour de table des différents participants est effectué.

Ensuite, Mlle Célia Deronzier, DRIRE, rappelle l'étendue géographique du périmètre d'étude du PPRT, périmètre d'étude défini par l'arrêté n°508/2B/2D/ENV du 10 mars 2008. Une projection vidéo du périmètre est montrée aux membres de l'association.

Rappel sur les objectifs et l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques

Mlle Couty rappelle le contexte réglementaire dans lequel s'inscrit l'élaboration du PPRT. Elle précise que l'établissement SARA Kourou est classé priorité 1 d'après la circulaire du 03 octobre 2005 impliquant de ce fait la réalisation d'une enquête publique avant la fin d'année 2008 pour une signature de l'arrêté d'approbation du PPRT courant 2009. Mlle Couty expose ensuite les différentes étapes réalisées et à venir du PPRT. Elle présente également la méthodologie adoptée pour cartographier les aléas technologiques et les résultats obtenus pour le dépôt pétrolier SARA de Kourou.

Les documents présentés sont joints en annexe 2.

A l'issue de cette présentation, Mlle Deronzier précise que l'arrêté de prescription du PPRT a été signé le 10 mars dernier et a fait l'objet d'un avis de parution dans les journaux locaux (France Guyane et La semaine Guyanaise). Ces avis indiquent les modalités de consultation par le public des documents d'élaboration du projet.

Mme Parienté demande s'il appartient à la mairie de Kourou d'informer les industriels de la zone de Pariacabo de l'élaboration du PPRT.

Mme Cefber, DDE, indique que son service a commencé à effectuer un recensement des industriels pouvant être concernés par le PPRT. Cet inventaire a été réalisé dans une zone légèrement plus importante que celle couverte par la cartographie des aléas. Mme Cefber propose en conséquence que ce soit la DDE qui informe les industriels de la prescription d'un PPRT sur la zone de Pariacabo.

M. Le Chapelain, représentant du CNES lors de cette réunion, demande à quoi correspond le périmètre dont fait mention la DDE. Mme Cefber précise qu'il s'agit du périmètre d'étude. En revanche, Mme Cefber souhaite restreindre son champ d'actions et aller directement questionner les entreprises impactées par la cartographie des effets.

Mlle Deronzier indique que la DRIRE a proposé de retenir un périmètre d'étude couvrant une surface légèrement plus grande que celle de la cartographie des effets afin d'éviter au maximum que le tracé du périmètre scinde des bâtiments en deux.

Présentation de la démarche engagée pour l'élaboration de la cartographie des enjeux par la DDE et le CETE Normandie Centre

M. Michaël Bentley, Centre d'Etude Technique de l'Équipement (CETE) Normandie Centre, précise que son service a été mandaté par la DDE et la DRIRE pour apporter son expertise dans l'élaboration du PPRT. Il présente ensuite la démarche qui sera engagée pour élaborer la cartographie des enjeux autour du dépôt de la SARA (annexe3).

A l'issue de cette présentation, Mme Cefber ajoute que la mise en place des PPRT est une démarche nouvelle et que le PPRT SARA Kourou est le premier prescrit en Guyane. Il a donc été fait appel au CETE Normandie Centre qui dispose déjà d'une forte expérience en la matière. Cette assistance technique de la part du CETE ne sera toutefois demandée en Guyane que pour l'élaboration du PPRT SARA Kourou.

Mme Cefber indique que le CETE sera présent cette semaine en Guyane afin de rencontrer l'ensemble des acteurs concernés et d'affiner la cartographie des enjeux notamment grâce à des visites de terrains. Une première cartographie sera présentée lors de la prochaine réunion d'association.

M. Bentley précise qu'en fonction des niveaux d'aléas, des investigations complémentaires pourront être nécessaires. Des visites seront alors de nouveau effectuées sur le terrain notamment pour déterminer les types de structure des bâtiments susceptibles d'être impactés, le type d'isolation mis en place, ceci afin de définir in fine d'éventuelles préconisations sur les bâtis existants.

Question de Mme Parienté

Quand ces investigations seront-elles menées ?

Réponse de M. Bentley

Le CETE sera de nouveau présent en Guyane courant mai 2008.

Mme Parienté souligne la nécessité de réaliser ces visites de terrains, car les choses évoluent très rapidement en Guyane.

Mme Cefber ajoute également que ces visites de terrain sont indispensables pour mettre à jour l'ensemble des bases de données. D'autre part, Mme Cefber signale que la DDE a demandé auprès de la mairie de Kourou la liste des permis de construire accordés sur la zone d'étude du PPR.T. Mais aucune réponse n'a été fournie à ce jour.

Question de Melle Deronzier

Des visites sur le terrain ont-elle déjà été réalisées ?

Réponse de Mme Cefber

Oui, de la part de la DDE, du CETE et de la CCIG.

Question de Melle Deronzier

Quelles ont été les conclusions de la visite réalisée par la CCIG ?

Réponse de Mme Cefber

Les données transmises par la CCIG ont notamment permis de mettre à jour les bases de données existantes sur la zone d'activités (noms des entreprises, précisions des activités au niveau du bâti ...).

Question de Melle Deronzier

Quels sont les destinataires du courrier envoyé par la DDE suite à la dernière réunion du CLIC ?

Réponse de Mme Cefber

Ce courrier a été envoyé aux membres du CLIC SARA.

Question de Mlle Couty

Combien de bâtiments à caractère résidentiel sont présents dans la zone ?

Réponse de Mme Diouris, DDE:

Environ une petite dizaine d'habitations sont identifiées. Mais des points restent à préciser notamment lorsque sont présents des gardiens sur les bâtiments à usage industriel : gardiennage à demeure ? vigiles ?

Question de M. Le Chapelain :

A-t-on des retours écrits de la part des personnes sollicitées par les courriers de la DDE ?

Réponse de Mme Cefber :

La CCIG, la SARA ont notamment transmis des éléments.

M. Le Chapelain fait remarquer que le CNES a été sollicité à plusieurs reprises par des voies différentes, ce qui a induit des difficultés pour le CNES à faire le lien entre la nature de ces demandes (communication du plan de secours du Port de Pariacabo, par exemple) et leurs motivations. C'est pourquoi, à ce jour, le CNES n'a pas encore répondu à ces sollicitations.

Mme Cefber précise que M. Le Chapelain a été consulté en tant que représentant du CNES au CLIC SARA.

M. Bentley, confirme que les demandes de renseignements qui ont été formulées auprès du gestionnaire du port de Pariacabo, émanent du CETE et visent à définir plus finement la vulnérabilité de la zone de Pariacabo. La visite de terrain prévue le 17 avril 2008 sur le Port doit permettre au CETE de mieux appréhender le fonctionnement de cette zone.

Mme Parienté prend la parole afin de rappeler l'importance du PPRT et déclare que nous savons tous que lorsqu'un cahier de consultation est mis à la disposition du public, celui-ci est très peu vu. Mme Parienté suggère qu'un courrier de la mairie puisse être adressé aux industriels présents autour du site de la SARA pour les informer de la mise en ligne des documents informatifs sur internet.

Mle Couty précise qu'un compte-rendu de la réunion accompagné des présentations du jour sera adressé sous 15 jours aux membres de l'association pour avis.

Conclusion de la réunion

A l'issue des débats, Mme Parienté conclut la réunion en remerciant les participants de leur présence.

P/le directeur régional et par délégation,
Le chef du service régional
de l'environnement industriel,

P. I C. DERONZIER


Gilbert GUYARD